



Créance bizarre de intrum justicia

Par **jeanbono**, le **16/05/2014** à **12:57**

Bonjour,

Le 12 avril 2014 je reçois un courrier de I.Justicia, en lettre simple me réclamant une créance pour Sofinco de 688,81 €, datant de 01/01/1998. Je leur répond en lettre recommandée en leur demandant de me fournir le titre exécutoire. Je dois dire que mon dernier crédit date de 1987 et que j'ai déposé le bilan cette même année. J'ai été mis en liquidation en 1993. J'ai contacté le créancier (Sofinco) en lui expliquant la situation. L'on devait me rappeler après vérification, j'attends toujours.

Réponse reçue aujourd'hui:

Détail de la créance:

- 1) référence 1: un numéro**
- 2) référence 2: vac auto standard**
- 3) référence 3: 01/01/1998**

Drôle de titre exécutoire.
merci de me conseiller. Jean.

Par **Intrum Justitia**, le **16/05/2014** à **14:37**

Bonjour,

Nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par la société Sofinco. A ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre

facture.

Si vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur votre courrier et munis de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Le médiateur Intrum Justitia

Par **Marion3**, le **16/05/2014** à **17:06**

[s]Pour Intrum Justitia [/s]:

Bonjour,

La première chose à faire est d'envoyer copie du titre exécutoire à Jean (S'il y en a un évidemment).

Il est tout-à-fait inutile que Jean contacte votre Société avant d'avoir reçu ce document.

Nous connaissons les méthodes des sociétés de recouvrement et le harcèlement qu'elles utilisent pour essayer de parvenir à leurs [s]/[s]fins.

[s]Conseil à Jean[/s] : Ne répondez pas à ce courrier, ni par écrit, ni par téléphone. Lisez sur ce forum tout ce qui concerne ce genre de sociétés. Vous serez vite fixé.

Cdt

Par **jibi7**, le **16/05/2014** à **20:13**

[smile28]

Intrix Justiciax[smile31] attend par ex que la loi sur les prescriptions passe pour nous ressortir des dettes de mathusalem..

Il serait plus a sa place dans un album d'Asterix[smile36] faisant délivrer ses poulets a coup de massue d'Obelix [smile4]a l'entete d'Assurancetourix[smile7] offrez vous une BD vous perdrez moins votre temps![smile28]

Par **jeanbono**, le **20/05/2014** à **12:03**

Bonjour,

d'abord merci de m'avoir lu.

Donc suite aux courriers, maintenant c'est par téléphone que I.J me harcèle. Ce que le créancier a oublié de signaler à I.J c'est qu'au moment de cette créance j'étais en règlement judiciaire. Donc une plainte en bonne et due forme a été déposée auprès du procureur de la république.

Par **jeanbono**, le **28/05/2014** à **20:00**

@Intrum Justitia,

vous êtes priés d'arrêter de téléphoner à n'importe qu'elle heure.(ce soir à 19h55).

Je vous confirme qu'une plainte en bonne et due forme à été déposée à votre rencontre et celle du service contentieux de Sofinco (Mme **xxxxxxx**) auprès du procureur de la république !

Par **jeanbono**, le **03/06/2014** à **11:42**

Bonjour,

j'ai reçu ce matin un courrier, en lettre simple, de I.Justicia.

Il s'agit d'un "projet de saisine du tribunal".

Qu'est ce que cela veut dire.

Merci de me répondre .

Par **Marion3**, le **03/06/2014** à **11:53**

Bonjour,

ça ne veut rien dire !!! C'est encore de l'intimidation ...

Ils cherchent par tous les moyens à vous faire peur. Ne répondez pas et ne vous inquiétez pas.Ils ne peuvent rien contre vous.

Bonne journée.

Marion

Par **jeanbono**, le **03/06/2014** à **11:57**

Merci pour votre prompte réponse.

Cordialement.